

# CATALOGUE FORMATION 2018

**& SEBAN**  
ASSOCIÉS

DROIT PUBLIC

DROIT PRIVÉ

DROIT PÉNAL



## Une équipe de plus de 70 Avocats, dédiés aux Acteurs Publics et de l'Économie Sociale & Solidaire, pour vous former !

Le Cabinet d'Avocats Seban & Associés propose à ses clients des sessions de formation, soit au sein même de leurs locaux (en intra), soit au sein du Cabinet (en inter).\*

Les formations proposées concernent tous les domaines du droit : public, privé et pénal.

Les compétences des plus de 70 avocats du Cabinet, leur pratique du contentieux, de la consultation et de la négociation, associées à une constante activité de publication sur les questions soulevées par les lois, division de jurisprudence récentes et doctrines nouvelles, vous assurent une formation de grande qualité.

Les formations organisées au Cabinet se déroulent sur une journée ou une demi-journée, et sont résolument tournées vers la pratique.

Organisées en petits groupes, elles sont l'occasion de nouer le dialogue avec l'avocat intervenant et de partager des retours d'expérience.

\* Le cabinet est agréé comme organisme de formation enregistré sous le n° 117551367751.



## Sommaire

I.	Les Actualités du Droit	1
II.	Action Sociale	5
III.	Baux Commerciaux	9
IV.	Baux d'Habitation	13
V.	Contentieux	17
VI.	Contrats Publics	19
VII.	Contrats Publics - Communications Électroniques	27
VIII.	Droit des Sociétés	29
IX.	Droit Social	35
X.	Energie / Environnement	41
XI.	Fonction Publique	47
XII.	Immobilier	53
XIII.	Intercommunalité	63
XIV.	Logement Social	67
XV.	Pénal	71
XVI.	Propriété Intellectuelle	79
XVII.	Transports	85
XVIII.	Urbanisme / Constructions - Assurances	87
XIX.	Vie des Acteurs Public	97

Suivez l'actualité de nos conférences gratuites à venir sur nos réseaux sociaux :



Ce qu'il faut savoir :



La Formation a lieu dans nos locaux au 282 boulevard St Germain à Paris



La Formation est sur mesure et peut avoir lieu au Cabinet ou chez le client

## ACTUALITÉS DU DROIT

### OBJECTIFS :

Etre à jour des évolutions du Droit

### PROGRAMME :

Le programme sera déterminé à proximité de la date afin de tenir compte des derniers textes réglementaires et législatifs, ainsi que des jurisprudences pertinentes.

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS : 450 € HT**

### ACTUALITÉ DU DROIT DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

➔ 16 octobre 2018

### ACTUALITÉ DES BAUX D'HABITATION CONVENTIONNÉS

➔ 18 septembre 2018

### ACTUALITÉ DES CONTRATS PUBLICS

➔ 29 novembre 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT SOCIAL

➔ 29 mai 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE :

➔ 22 mars 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT PÉNAL

➔ 26 juin 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

➔ 3 juillet 2018

## ACTUALITÉS DU DROIT

### OBJECTIFS :

Etre à jour des évolutions du Droit

### PROGRAMME :

Le programme sera déterminé à proximité de la date afin de tenir compte des derniers textes réglementaires et législatifs, ainsi que des jurisprudences pertinentes.

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS : 450 € HT**

### ACTUALITÉ DU DROIT FONCIER

➔ 22 novembre 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT DES ASSURANCES

➔ 28 juin 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT DE L'URBANISME

➔ 31 mai 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

➔ 13 septembre 2018

### ACTUALITÉ DU DROIT INSTITUTIONNEL LOCAL

➔ 6 novembre 2018

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## ACTION SOCIALE



- \* LA SÉCURISATION DE LA PROCÉDURE DE TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
- \* CPOM - ELABORATION ET NÉGOCIATION

## OBJECTIF :

Donner les outils juridiques pour savoir justifier les budgets accordés aux établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de la tarification sanitaire et sociale

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Rappel des fondamentaux et cas pratiques
- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Départements
- Services juridiques,
- Agents tarificateurs

## INTERVENANT :

Nadia BEN AYED - Avocat Directeur

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 12 juin 2018

## LA SÉCURISATION DE LA PROCÉDURE DE TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

### PROGRAMME

Connaître la procédure de tarification et sécuriser les abattements opérés par l'autorité de tarification (budget prévisionnel et compte de résultat).

Connaître la jurisprudence de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale relative à la justification des abattements au budget prévisionnel, au compte administratif et pour les frais de siège.

7

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Connaître le mécanisme contractuel du CPOM et les points de vigilance du contrat

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Rappel des fondamentaux et cas pratiques
- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Services juridiques des départements, de l'Etat
- Services juridiques et direction des établissements sociaux et médico-sociaux
- Services de tarifications des établissements sociaux et médico-sociaux

## INTERVENANT :

Nadia BEN AYED - Avocat Directeur

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 5 avril 2018

## CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ELABORATION ET NÉGOCIATION

### PROGRAMME

Connaître le régime juridique du CPOM

Identifier les points de vigilance du CPOM

Savoir contester un CPOM

8

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

# BAUX COMMERCIAUX



- \* ATELIER PRATIQUE / LA RÉDACTION DES CLAUSES D'UN BAIL COMMERCIAL
- \* BAIL COMMERCIAL / DÉCRYPTER LE CONTENTIEUX

## OBJECTIF :

Appréhender la rédaction d'un contrat de bail commercial type  
Mise à jour avec les différentes réglementations en vigueur

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des Services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Etablissements Publics Fonciers

## INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocate Associée  
Alexane RAYNALDY, Avocat senior rérérent  
Emilie BACQUEYRISES, Avocat senior

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** Sur devis

## ATELIER PRATIQUE - LA RÉDACTION DES CLAUSES D'UN BAIL COMMERCIAL

### PROGRAMME

Désignation des lieux  
Destination des lieux  
Durée  
Congé – Demande de renouvellement  
Etat des lieux  
Travaux  
Cession – Sous-location et location gérance  
Charges  
Loyer  
Droits d'entrée  
Dispositions financières du bail  
Dépôt de garantie  
Clause résolutoire  
Clause de non concurrence – Exclusivité  
Droit de préférence

11

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Maîtriser la procédure spécifique applicable aux contentieux des loyers commerciaux  
Connaître l'incidence d'une procédure sur le sort d'un bail commercial  
Maîtriser la stratégie des délais spécifiques aux baux commerciaux

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des Services
- Bailleurs sociaux, Communes
- Etablissements Publics Fonciers

## INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocate Associée  
Alexane RAYNALDY, Avocat senior rérérent  
Emilie BACQUEYRISES Avocat senior

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** Sur devis

## BAIL COMMERCIAL - DÉCRYPTER LE CONTENTIEUX

### PROGRAMME

#### I- Cerner le contentieux spécifique aux loyers commerciaux

L'analyse des clauses- loyers et charges  
Les solutions amiables  
Les mesures conservatoires  
La compétence du juge des loyers commerciaux et le rôle de la commission départementale de conciliation  
Les litiges portant sur les loyers d'un bail révisé ou renouvelé  
Le déroulement de la procédure  
La procédure sur mémoire, renouvellement du bail, droit d'option en cas de non-renouvellement  
Les conséquences de la procédure : conclusion d'un nouveau bail

12

#### II - Analyser l'ouverture de procédures collectives

La procédure  
Les délais  
La poursuite ou la résiliation du bail  
Les incidences de la nouvelle réglementation  
La déspecialisation partielle en cas de liquidation judiciaire

#### III - Apprécier les règles liées à la procédure

Les délais et leur prescription : point de départ et réputation non-écrite

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## BAUX D'HABITATION



\* TROUBLES DE JOUISSANCE ET TROUBLES DU VOISINAGE



\* LE CONTENTIEUX DE CHARGES LOCATIVES DANS LE SECTEUR  
DU LOGEMENT SOCIAL



## TROUBLES DE JOUISSANCE ET TROUBLES DU VOISINAGE

### PROGRAMME

- I – La nature juridique du trouble de jouissance
  - Définition
  - Les caractères du trouble
  - La nécessité d'un dommage
  - La notion de voisinage
- II – Les acteurs
  - Le demandeur
  - Le défendeur
- II - La procédure
  - Qui peut engager l'action ?
  - Devant quelle juridiction ?
  - Comment se déroule la procédure ?
  - Récapitulatif

15

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

### INTERVENANT

- Danielle Da Palma Avocat Sénior Consultant

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

- Identifier les différents troubles de jouissance
- Appréhender le déroulement de la procédure
- Développer une stratégie proactive de défense

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 10 avril 2018

## LE CONTENTIEUX DE CHARGES LOCATIVES DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL

### PROGRAMME

- I - Prévention des contentieux
  - Régime juridique
  - Détermination des charges
  - Justification des charges
  - Accords collectifs de location
- II - Règlement des contentieux
  - Focus sur la prescription
  - Règlement amiable
  - Règlement judiciaire

16

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants et responsables juridiques d'organismes HLM et de SEM de logements.

### INTERVENANT

- Danielle Da Palma - Avocat Sénior Consultant

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

- Connaître la réglementation applicable et la jurisprudence rendue en la matière
- Prévenir les litiges de charges locatives
- Adopter la réaction adéquate en de litige avec un ou plusieurs locataires

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

## CONTENTIEUX



### OBJECTIF :

Identifier les fondements de l'action de groupe et son champ d'application

Appréhender le déroulement de la procédure

Développer une stratégie proactive de défense

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

### TARIFS :

Sur devis

## L'ACTION DE GROUPE

### PROGRAMME

#### I - Les conditions

Les conditions légales de l'action de groupe  
Les conditions d'exercice de l'action

#### II - La procédure

Qui peut engager l'action ?  
Devant quelle juridiction ?  
Comment se déroule la procédure ?  
Récapitulatif

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

### INTERVENANT

- My-Kim YANG-PAYA, Avocat Associé  
ou Hakim ZIANE, Avocat Senior référent

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)



## CONTRATS PUBLICS



- \* CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE : COMMENT S'EN PRÉMUNIR ?
- \* SE PRÉPARER À LA DÉMATÉRIALISATION ET L'OPEN DATA DANS LA COMMANDE PUBLIQUE
- \* LE CONTENTIEUX DES CONTRATS PUBLICS
- \* LE NOUVEAU DROIT DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC
- \* LES MARCHÉS DE PARTENARIAT
- \* 1ER ANNIVERSAIRE DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DE L'ORDONNANCE DU 19 AVRIL 2017
- \* EVOLUTION DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) : QUELS AMÉNAGEMENTS CONTRACTUELS ?

## OBJECTIF :

Identifier les situations de conflits d'intérêts dans le cadre de la réforme de la commande publique  
Apprécier les risques d'une situation conflictuelle  
Maîtriser les outils de prévention

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 20 septembre 2018

## LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE : COMMENT S'EN PRÉMUNIR ?

### PROGRAMME

Consécration par la réforme de la commande publique  
Critères d'identification d'un conflit d'intérêts  
Acteurs concernés par un conflit d'intérêts  
Ensemble des mesures visant à prévenir et neutraliser un conflit d'intérêts et sanctions associées  
Les moyens de prévention

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

21

### PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents) ;
- Bureaux d'études

### INTERVENANT

- Thomas ROUYERAN, Avocat Associé
- Yvonnick LE FUSTEC, Avocat

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Identifier les obligations et les enjeux en matière de dématérialisation et d'open data  
Préparer la transition des pratiques pour octobre 2018

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 15 mars 2018

## SE PRÉPARER À LA DÉMATÉRIALISATION ET L'OPEN DATA DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

### PROGRAMME

Dématérialisation : les mesures applicables aux marchés publics et aux concessions  
Open data (publication des données essentielles) : les nouvelles règles de transparence des marchés publics et des concessions  
Focus sur le profil d'acheteur  
Calendrier de mise en œuvre et sanctions

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

22

### PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (responsables marchés, juristes, responsables de services)

### INTERVENANT

- Thomas ROUYERAN, Avocat Associé
- Yvonnick LE FUSTEC, Avocat

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## LE CONTENTIEUX DES CONTRATS PUBLICS

### OBJECTIF :

Point sur l'actualité de la jurisprudence attachée aux référés précontractuels et à la décision Tarn et Garonne et aux décisions Béziers

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 11 octobre 2018

#### PROGRAMME

##### I - Contentieux attachés à la passation

Référé (pré)contractuel  
Recours en contestation de la validité du contrat  
Référé suspension

##### II - Contentieux de l'exécution

Référé provision  
Référé mesures utiles  
Recours au fond, ...

23

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents) ;
- Bureaux d'études

#### INTERVENANT

- Guillaume GAUCH, Avocat Associé
- Alexandre VANDEPOORTER, Avocat associé

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Intégrer les nouvelles règles relatives aux concessions emportant délégation de service public après l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 1er février 2016 afin de sécuriser leur mise en œuvre avec des retours d'expériences pratiques

### DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

**TARIFS :** 800 € HT

**DATE :** 24 mai 2018

## LE NOUVEAU DROIT DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

#### PROGRAMME

Définition et champ d'application  
Caractéristiques (durée, rémunération...)  
Règles et modalités de passation  
Exécution (avenants, cession, contrôle)

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

24

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Agents chargés de la commande publique et des services techniques
- Directeurs généraux des services
- Directeurs juridiques

#### INTERVENANT

- Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat associé
- Guillaume GAUCH, Avocat Associé
- Samuel COUVREUR, Avocat sénior référent

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## LES MARCHÉS DE PARTENARIAT

### OBJECTIF :

Aborder les grands caractères et modes de passation des marchés de partenariat et identifier pour quel type de projet le marché de partenariat peut-être adapté

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 29 mars 2018

#### PROGRAMME

Définition depuis la réforme de l'ordonnance du 23 juillet 2015  
L'efficacité (portée de cette condition d'éligibilité)  
Le partage des risques  
Le financement

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

25

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Directeurs de projets

#### INTERVENANT

- Alexandre VANDEPOORTER, Avocat Associé
- Astrid BOULLAULT, Avocat Sénior

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Aborder les incidences de la réforme attachée au droit de la propriété publique

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 5 juin 2018

#### PROGRAMME

Le champ de l'obligation de publicité et de la mise en concurrence des Autorisations d'Occupations Temporaires (le principe de la mise en concurrence des AOT ; les exceptions au principe)  
Les modalités de la mise en concurrence  
Les dispositifs techniques (le déclassement par anticipation; la promesse de vente avec désaffectation à venir)

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

26

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Gestionnaires de propriétés publiques

#### INTERVENANT

- Alexandre VANDEPOORTER, Avocat associé
- Astrid BOULLAULT, Avocat Sénior

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)



# CONTRATS PUBLICS - COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

## OBJECTIF :

Assurer la préservation des intérêts de la collectivité lors de la modification des contrats portant sur des Réseaux d'Initiative Publique au vu de leur nécessaire évolutivité technologique dans le cadre nouveau de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Illustration de clauses contractuelles et d'avenants issus de notre pratique
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités locales
- Structures de coopérations (syndicats mixtes)

## INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat Associé  
Philippe GUELLIER (Lyon), Avocat Directeur

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 27 mars 2018

## EVOLUTION DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) : QUELS AMÉNAGEMENTS CONTRACTUELS ?

### PROGRAMME

La présente formation vise les RIP déployés ou en cours de déploiement, quelle que soit leur génération technologique (1ère ou 2nde génération), qui font l'objet de contrats en cours. Elle nous conduira à aborder les questions suivantes :

#### I - Quel cadre juridique applicable aux modifications à venir ?

Le droit des avenants aux contrats de concession (portant délégation de service public), cadre le plus largement retenu pour le déploiement et/ou l'exploitation des Réseaux d'Initiative Publique  
Le droit des avenants aux marchés publics (marchés de travaux et marchés de conception-réalisation-exploitation notamment)

#### II - Quelles modifications contractuelles méritent-elles d'être apportées ?

Seront notamment abordés et illustrés les cas de modifications suivants :

La problématique RIP 1G / 2G  
Le calendrier d'exécution  
L'évolution du catalogue de services et de la grille tarifaire  
La prise en compte des nouvelles technologies  
L'évolution du périmètre géographique et les questions de densification et d'extension  
La cession du contrat par suite de l'évolution du co-contractant ou de la collectivité  
L'évolution des flux financiers entre la collectivité et le co-contractant

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## DROIT DES SOCIÉTÉS



- \* QUEL CONTRAT CHOISIR POUR LES COMMERCEs ÉPHÉMÈRES ?



- \* FUSIONS-ACQUISITIONS : STRATÉGIE JURIDIQUE
- \* LA NÉGOCIATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES : RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE



## OBJECTIF :

Appréhender les nouveaux modes d'exploitation commerciale (type pop-up stores)

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes Directeur
- Général des Services
- Bailleurs sociaux
- Communes, Etablissements Publics Fonciers

## INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé  
ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

## TARIFS : 450 € HT

DATE : 21 juin 2018

## QUEL CONTRAT CHOISIR POUR LES COMMERCE ÉPHÉMÈRES ?

### PROGRAMME

I – Les formalités préalable à la location d'un commerce éphémère

Inscription au Registre du commerce et des sociétés, registre des métiers, auto-entrepreneur ou la maison des artistes  
Les formalités administratives

II- Les différents types de locations

Le bail dérogatoire, précaire ou de courte durée  
Le contrat de sous location commerciale  
Le contrat de prestation de service

31

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Identifier les différentes formes de fusion-acquisition

Maîtriser la procédure de fusion-acquisition.

Bien négocier les clauses nécessaires au processus de fusion-acquisition

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

## INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé  
ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

## TARIFS : Sur devis

## FUSIONS-ACQUISITIONS : STRATÉGIE JURIDIQUE

### PROGRAMME

Distinction  
Autres types de rapprochements

I - La phase préparatoire

Identification de la cible  
Définition du cadre juridique de l'opération  
Data-room  
Réunion des organes d'administration

II - La phase de réalisation

Réunion des comités d'entreprise des sociétés intéressées  
Réunion des conseils d'administration des sociétés intéressées, appelés notamment à arrêter le projet de fusion  
Etablissement du projet de fusion  
Signature du projet de fusion et publicité  
Intervention des commissaires à la fusion  
Information des actionnaires  
Réunion des assemblées générales des actionnaires des sociétés intéressées

III - La phase d'exécution

Généralités  
Effets  
Illustrations : lettre d'intention, accord de confidentialité, traité d'apport

➔ **PRÉREQUIS NECESSAIRES : Connaissances en droit des sociétés**

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

32



Le premier e-cabinet  
d'avocats dédié  
aux acteurs publics  
et de l'économie sociale et solidaire

En réponse aux nombreuses sollicitations de petites et moyennes collectivités et structures (associations, organismes HLM, entreprises publiques locales, ...), Seban & Associés a conçu e-SEB@N, un service qui leur est spécialement dédié : cette nouvelle plate-forme en ligne vise à répondre sous 48 heures ouvrées à leurs questions de droit sans analyse de document.

Une vingtaine d'avocats, expérimentés chacun dans un domaine du droit, s'engagent à fournir des réponses simples et adaptées à leurs préoccupations juridiques quotidiennes.

Ergonomique et facile d'usage, la plate-forme e-SEB@N garantit la confidentialité de toutes les démarches effectuées et leur permet l'accès à un cabinet d'avocats, leader dans son secteur, à un coût maîtrisé.

Pour découvrir le site : [www.e-seb@n.fr](http://www.e-seb@n.fr)

## OBJECTIF :

- Identifier les atouts d'un pacte d'actionnaires
- Organiser les rapports entre associés en fonction des objectifs poursuivis
- Reconnaître les points de vigilance dans la rédaction
- Maîtriser la négociation

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils, Experts-comptables

## INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé  
ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : sur devis

## LA NÉGOCIATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES : RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

### I - La nature juridique du pacte d'actionnaires

#### Définition

- Les caractères du pacte d'actionnaires
- La différence entre les statuts et le pacte d'actionnaires
- Les sanctions de l'inobservation d'un pacte d'actionnaires
- Débat : le pacte, une convention réglementée ?

### II - Les clauses du pacte d'actionnaires

- Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de la société
- Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de l'actionariat
- Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la cession d'actions
- Autres clauses

Illustration : présentation d'un pacte d'actionnaires

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associés.avocat.fr](mailto:formation@seban-associés.avocat.fr)
- > [www.seban-associés.avocat.fr](http://www.seban-associés.avocat.fr)

## DROIT SOCIAL



- \* CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL RÉSULTANT DES ORDONNANCES DU 22 SEPTEMBRE 2017 ET EN APPRÉCIER LES CONSÉQUENCES PRATIQUES
- \* CHOISIR ET PRONONCER UNE SANCTION
- \* QUEL THÈME DE NÉGOCIATION, QUELLE NORME PRIME APRÈS LES ORDONNANCES ?

## PRÉSENTATION DES ORDONNANCES DU 22 SEPTEMBRE 2017 PORTANT SUR LA REFORME DU DROIT DU TRAVAIL

### OBJECTIF :

Faire le point sur les changements en matière de droit du travail résultant des ordonnances du 22 septembre 2017 et en apprécier les conséquences pratiques.

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 23 janvier 2018

#### PROGRAMME

- I - Le dialogue social
  - La nouvelle hiérarchie des normes
  - Les nouvelles règles de négociation collective
  - La nouvelle organisation du dialogue social : le CSE
- II - Une rupture du contrat de travail plus sécurisée
- III - Les nouvelles formes et conditions de travail

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

#### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs(rices) juridiques, Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toutes personnes en charge de la gestion du personnel

#### INTERVENANTS

Corinne METZGER - Avocat Directeur  
Marjorie FREDIN , Avocat sénior

#### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## CHOISIR ET PRONONCER UNE SANCTION

#### PROGRAMME

- I- Une faute, une sanction adaptée :
  - Définition de la faute disciplinaire
  - Gradation dans le choix de la sanction
  - Influence du règlement intérieur
- II- La décision de sanctionner
  - La preuve du fait fautif
  - La procédure disciplinaire
  - Les délais de prescription

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

#### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs(rices) juridiques, Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toutes personnes en charge de la gestion du personnel

#### INTERVENANT

Corinne METZGER - Avocat Directeur

#### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)





### OBJECTIF :

Identifier les nouveaux thèmes ouverts à la négociation d'entreprise après les ordonnances

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 25 septembre 2018

## QUEL THÈME DE NÉGOCIATION, QUELLE NORME PRIME APRÈS LES ORDONNANCES ?

### PROGRAMME

- I- Les nouveaux thèmes réservés à la négociation d'entreprise
- II- Le formalisme de la négociation d'entreprise
- III- Avec qui négocier ?

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs(rices) juridiques, Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toutes personnes en charge de la gestion du personnel

### INTERVENANT

- Corinne METZGER - Avocat Directeur

➔ **PRÉREQUIS NECESSAIRES** : Connaissances des principes généraux de la négociation collective

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## ENERGIE - ENVIRONNEMENT



- \* **CÉSSIONS DE TERRAINS POLLUÉS : LA PRISE EN COMPTE DE LA POLLUTION DANS L'ACTE DE VENTE**
- \* **RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RACCORDEMENTS, RENFORCEMENTS, DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX : QUI DOIT QUOI ?**
- \* **CONTRÔLE DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ POURQUOI, COMMENT ET À QUELLE FIN ?**
- \* **GEMAPI : LA GESTION DES DIGUES ET DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS PAR LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE**



## CESSIONS DE TERRAINS POLLUÉS : LA PRISE EN COMPTE DE LA POLLUTION DANS L'ACTE DE VENTE

### OBJECTIF :

Connaître les points de vigilance dans la rédaction des clauses environnementales à l'occasion de cession de terrains pollués

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Aménageurs
- Exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE)
- Services juridiques et techniques

### INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé
- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLÉ
- Clémence du ROSTU, Avocat sénior référent

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 15 novembre 2018

#### PROGRAMME

I/ Présentation des principes applicables en cas de cession de sols pollués

Identification du débiteur de l'obligation administrative de dépollution au regard des différentes législations applicables (ICPE, sols pollués, déchets)  
Détermination du degré de l'obligation de dépollution

II/ Application de ces principes dans la rédaction de la clause environnementale

Présentation des modalités de contractualisation de la prise en charge de la pollution  
Identification des points de vigilance et des questions qu'il convient de se poser lors de la rédaction de la clause environnementale

43

➔ **PRÉREQUIS NECESSAIRES** : Notions en droit de l'environnement (ICPE, sols pollués...)

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Aider les différents pétitionnaires et maîtres d'ouvrage publics dans l'identification des coûts à supporter à l'occasion de demandes de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ou de demandes de déplacement d'ouvrages électriques consécutivement à des travaux dont ces mêmes personnes sont maîtres d'ouvrage

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités
- Aménageurs
- Producteurs d'électricité

### INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat Associé  
Maxime GARDELIN Avocat

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 4 octobre 2018

## RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RACCORDEMENTS, RENFORCEMENTS, DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX : QUI DOIT QUOI ?

#### PROGRAMME

La présente formation s'inscrit dans le contexte de l'application de la réforme des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et des dispositions en cours des cahiers de charges des contrats de concession de distribution publique d'électricité.

Elle conduira à présenter :

I - Les différentes situations dans lesquelles se trouvent les producteurs d'électricité, aménageurs, pétitionnaires, collectivités en charge de l'urbanisme à l'occasion de demandes de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ou de demandes de déplacement d'ouvrages électriques à l'occasion de travaux dont ces mêmes personnes sont maîtres d'ouvrage

44

II - Les procédures de traitement de ces demandes

III - Les coûts qui en résultent pour ces mêmes personnes, en fonction des différentes situations, éclairées de la doctrine et de la jurisprudence

IV - Les contrôles et contestations possibles

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Donner aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité et de gaz des clés pour être acteurs de la gestion de ces activités de services publics locaux sous monopole légal et régies par nombre de dispositions européennes, légales et réglementaires

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités
- Aménageurs
- Producteurs d'électricité

## INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat Associé  
Maxime GARDELIN Avocat

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 14 juin 2018

## CONTRÔLE DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ : POUR-QUOI, COMMENT ET À QUELLE FIN ?

### PROGRAMME

La présente formation vise les concessions de distribution publique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente et les concessions de distribution publique de gaz en zone de desserte historique.

Il s'agira, s'agissant de ces concessions particulières qui concernent des services publics locaux sous monopole légal, d'identifier les contrôles qui méritent d'être réalisés par leur autorité concédante, à l'aube des renouvellements massifs de contrats de concession qui se profilent.

#### I - Un contrôle : pourquoi et comment ?

Le contrôle par le concédant : une compétence légale, contractuelle, et un devoir à l'égard des usagers

Un contrôle annuel (CRAC) et des contrôles ponctuels

Un contrôle qui ne doit pas s'immiscer dans la gestion du concessionnaire

La question des ICS et des données

45

#### II - Un contrôle : à quelle fin ?

Connaître et suivre le patrimoine de la concession et ses évolutions techniques, comptables et patrimoniales

Contrôler la bonne exécution par le concessionnaire de ses obligations

Analyser le CRAC remis annuellement : pour en prendre acte ou en tirer des informations voire émettre des réserves

Préparer une révision quinquennale de la concession, le renouvellement de la concession,...

#### III - Que faire en cas de difficulté rencontrée dans le contrôle

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Connaître les dispositions applicables à la mise à disposition des digues et des ouvrages de prévention des inondations et les obligations qui en découlent après la définition des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques correspondants.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Syndicats de communes et syndicats mixtes compétents en matière de grand cycle de l'eau
- Services juridiques et techniques des collectivités

## INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé
- Clémence du ROSTU, Avocat sénior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 13 mars 2018

## GEMAPI : LA GESTION DES DIGUES ET DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS PAR LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE

### PROGRAMME

#### I - Mise à disposition des digues et ouvrages de prévention des inondations

Présentation des règles de mise à disposition de digues

Présentation des règles de mise à disposition des autres ouvrages de prévention

Cas particulier de la gestion des digues et ouvrages pendant les périodes transitoires

Rédaction d'une convention de mise à disposition

#### II - Définition d'un système d'endiguement ou d'un aménagement hydraulique

Définition d'un système d'endiguement

Définition d'un aménagement hydraulique

Présentation des règles à respecter pour garantir la finalité des systèmes et aménagements

Procédure de demande d'autorisation des systèmes et aménagements

➔ **PRÉREQUIS NECESSAIRES** : Connaissances de base sur le contenu de la compétence GeMAPI

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)



# FONCTION PUBLIQUE



\* LE RECLASSEMENT DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX



\* LA RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE MALADE

\* LES COLLABORATEURS DE CABINETS



## OBJECTIF :

Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence qui encadrent l'obligation de reclassement des agents publics  
Sécuriser juridiquement la procédure de reclassement des agents publics.

Maîtriser les limites de l'obligation de reclassement et les conséquences sur la situation administrative de l'agent lorsque le reclassement est impossible

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables des ressources humaines
- Responsables des services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la procédure de reclassement d'un agent public

## INTERVENANTS :

- Lorène CARRERE, Avocat Associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

## TARIFS : 450 € HT

DATE : 18 octobre 2018

## LE RECLASSEMENT DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX

### PROGRAMME

I - Définir les contours de l'obligation de reclassement des agents publics pour inaptitude physique

- Connaître les bénéficiaires de l'obligation
- Démarches préalables à mettre en œuvre
- Appréhender les limites de l'obligation

II - Maîtriser les étapes et les précautions à prendre dans le cadre d'une procédure de reclassement d'un agent public pour inaptitude physique

- Point de départ de la procédure
- Connaître le rôle des différents acteurs
- Savoir quels types de postes proposer
- Connaître les différents types de reclassement

III - Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

IV - Gérer l'impossibilité de reclasser un agent public inapte  
Position statutaire de l'agent dans l'attente de son reclassement

- Gérer l'échec de la procédure
- Envisager un licenciement pour inaptitude physique ou de mise à la retraite pour invalidité

V - Connaître le cadre juridique du reclassement d'un agent public dans l'intérêt du service

- Les obligations de reclassement en cas de suppression d'emploi
- L'extension des obligations de reclassement pour les agents contractuels
- Connaître la procédure de reclassement pour un agent contractuel avant de mettre en œuvre une procédure de licenciement

VI - Mise en situation : identification des différents cas où le reclassement d'un agent contractuel est obligatoire

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Connaître les différents régimes applicables aux fonctionnaires malades : versement des primes, plein et demi traitement, bénéfice d'indemnités journalière, et maîtriser les modalités d'articulation entre ces régimes à la fois dans les hypothèses d'imputabilité et de non imputabilité au service de l'affection

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables des ressources humaines
- Responsables des services

## INTERVENANTS :

- Lorène CARRERE, Avocat associé
- Emilien BATOT, Avocat sénior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : Sur devis

## LA RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE MALADE

### PROGRAMME

#### I - Les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade

Le congé de maladie ordinaire  
Le congé de longue maladie  
Le congé de longue durée  
Le congé spécial de maladie ordinaire  
La disponibilité d'office pour raison de santé  
Le mi-temps thérapeutique

#### II - L'articulation entre les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade

L'épuisement des droits à congé successifs  
La récupération des droits à congé  
Les indemnités journalières  
Les modalités de régularisation rétroactive en cas d'imputabilité au service

#### III - Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Connaître le statut particulier des collaborateurs de cabinet de leur recrutement à leur licenciement en passant par l'exercice de leurs fonctions

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Chargé de ressources humaines d'administration publique
- Juriste d'administration publique
- Collaborateur de cabinet

## INTERVENANTS :

- Lorène CARRERE, Avocat associé
- Emilien BATOT, Avocat sénior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : Sur devis

## LES COLLABORATEURS DE CABINET

### PROGRAMME

#### I - Le recrutement des collaborateurs de cabinet

La procédure de recrutement  
Le recrutement des fonctionnaires titulaires  
Le recrutement des agents contractuels  
La rémunération

#### II - Le régime du contrat des collaborateurs de cabinet

L'application du droit commun des agents contractuels  
L'absence de carrière et de bénéfice des positions statutaires  
La maladie et les prestations sociales complémentaires  
Les congés annuels et autres congés spéciaux  
La discipline

#### III - La fin du contrat des collaborateurs de cabinet

La fin du contrat en cours de mandat  
La fin de mandat : fin automatique des fonctions  
Les conséquences du non-renouvellement  
Les conséquences d'une annulation contentieuse

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)



# IMMOBILIER



- \* L'OCCUPATION ILLICITE DES BÂTIMENTS ET TERRAINS NUS : COMMENT AGIR ?
- \* L'IMPACT DE LA REFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LA VENTE IMMOBILIÈRE



- \* LES IMPACTS DES LOIS PINEL ET MACRON ET LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET LE DROIT AU BAIL
- \* ETUDE PRATIQUE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE ET LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE : COMMENT CHOISIR ?
- \* LA MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS POUR UNE COURTE DURÉE
- \* LE DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL SUR LES FONDS DE COMMERCE : GESTION LOCATIVE
- \* ETUDE DES ETUDE PRATIQUE DES BAUX DE LONGUE DURÉE : LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET LE BAIL À CONSTRUCTION

## OBJECTIF :

Connaître les différentes procédures permettant l'expulsion d'occupants sans droit ni titre et les étapes à respecter pour obtenir ces expulsions

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités territoriales
- Etablissements publics

## INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE,  
Avocat associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : 800€ HT

DATE : 17 mai 2018

## L'OCCUPATION ILLICITE DES BÂTIMENTS ET TERRAINS NUS : COMMENT AGIR ?

### PROGRAMME

#### I - Mesures préalables

Requête afin de constat  
Constat d'huissier : détermination des conditions d'occupation et de l'identité des occupants

#### II - L'occupation illicite des bâtiments à usage d'habitation

Procédure avec intervention du juge  
Compétence d'attribution  
Compétence territoriale  
Procédure : référé  
En cas d'urgence caractérisée  
Les demandes de suppression de délais  
Procédure sans intervention du juge  
La procédure de flagrance  
Demande au Préfet de l'évacuation forcée d'occupant sans droit ni titre

55

#### III - L'occupation illicite des terrains nus et bâtiments à usages autres que d'habitation

Procédure avec intervention du juge  
Compétence d'attribution Procédure : référé  
Les demandes de suppression de délais  
Procédure sans intervention du juge  
Procédure administrative issue de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 n° 2000-614 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Connaître les conséquences pratiques de la réforme du droit des contrats sur la vente immobilière

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités territoriales
- Etablissements publics fonciers  
SEM/ESH/OPH

## INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS - SPAENLE,  
Avocat associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : 800€ HT

DATE : 27 septembre 2018

## L'IMPACT DE LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LA VENTE IMMOBILIÈRE

### PROGRAMME

#### I – Négociation : devoir d'information et obligation de bonne foi renforcées

- A. Le principe de liberté contractuelle  
Principe de liberté  
Exigence de bonne foi
- B. Le devoir d'information renforcé  
Obligation d'information précontractuelle  
L'erreur résultant d'un dol
- C. Responsabilité extracontractuelle en cas de faute  
Faute commise lors de la négociation  
Etendue du préjudice réparable

#### II – Validité et sanction du contrat : consécration de la notion de « contenu du contrat »

- A. Les conditions de validité du contrat  
La notion de « contenu du contrat »  
Un contenu licite et certain
- B. Les sanctions en cas de violation du contrat  
Nullité relative ou absolue  
L'action interrogatoire

#### III – Effets et exécution du contrat

- A. Effet translatif de propriété dans les contrats de vente  
Effet translatif : effet légal de la vente  
Opposabilité du transfert de propriété
- B. La consécration de la théorie de l'imprévision  
mprévision : changements de circonstances  
Pouvoir de révision du juge

56

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Maitriser les nouvelles réglementations en vigueur

Appréhender la phase précontractuelle

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des Services
- Bailleurs sociaux
- Communes, Etablissements Publics Fonciers

## INTERVENANTS :

- My-Kim YANG-PAYA , Avocat associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

TARIFS : sur devis

## LES IMPACTS DES LOIS PINEL ET MACRON ET LA REFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET LE DROIT AU BAIL

### PROGRAMME

#### I. Les négociations

- La bonne foi dans les négociations
- L'obligation précontractuelle d'information
- L'utilisation d'une information confidentielle

#### II. Le pacte de préférence et la promesse unilatérale

- Le pacte de préférence
- La promesse unilatérale de vente

#### III. La promesse synallagmatique de cession du droit au bail

#### IV. Les règles spécifiques à la validité de la cession et des clauses relatives à la cession

- La contre-lettre
- La loi Pinel et la transmission du bail dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine
- Les contrats d'adhésion et les clauses relatives à la cession
- La cession de contrat

57

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Appréhender et maîtriser les mécanismes des promesses de vente

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Opérateurs et propriétaires fonciers

## INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE, Avocat associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

TARIFS : sur devis

## ETUDE PRATIQUE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE ET LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE : COMMENT CHOISIR ?

### PROGRAMME

#### La négociation contractuelle

Caractéristiques et régime juridique des pourparlers  
Effets et risques juridiques encourus

#### I - La promesse unilatérale

Les types de promesses unilatérales : achat et vente

Objectifs poursuivis

Règles de formation

Clauses contractuelles essentielles et mécanisme de la levée d'option

Défaut de levée, rétractation

Effets de la promesse unilatérale

Contentieux de la promesse unilatérale

Avantages / inconvénients de la promesse unilatérale

Etude pratique d'une promesse unilatérale

#### II - La promesse synallagmatique

Différence entre promesse unilatérale, promesse synallagmatique et vente conditionnelle

Objectifs poursuivis

Conditions de formation et liberté contractuelle

Clauses contractuelles essentielles, terme et conditions suspensives

Effets de la promesse synallagmatique

Contentieux de la promesse synallagmatique, exécution et résolution

Ce qu'il faut négocier

Etude pratique d'une promesse synallagmatique

58

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Identifier et maîtriser les mécanismes de mise à disposition de courte durée de biens fonciers

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Opérateurs et propriétaires fonciers

## INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE, Avocat associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

## TARIFS : sur devis

## LA MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS POUR UNE COURTE DURÉE

### PROGRAMME

Déterminer l'outil juridique le plus approprié au projet  
Diversité des modalités d'occupation de courte durée  
Différences essentielles entre les occupations de courte et de longue durée

#### I - La convention d'occupation précaire

- Objectifs de la convention
- Régime, durée et modalités d'occupation
- Forme et rédaction des clauses
- Disparition et contentieux de la convention
- Responsabilité des parties

#### II - La convention d'occupation / le bail intercalaire

- Définition du domaine intercalaire
- Situations de mise en œuvre
- Régime, durée et obligations des parties
- Disparition et contentieux de la convention
- Responsabilité des parties

#### III - Le bail civil

- Intérêt du bail civil
- Forme et régime du bail civil
- Clauses essentielles
- Exécution, disparition et contentieux du bail civil
- Responsabilité des parties

#### IV - Le prêt à usage (ou commodat)

- Objet, formation et spécificité du prêt à usage
- Nature et consistance du droit de se servir de la chose
- Caractères du droit de se servir de la chose
- Responsabilité des parties

#### V - La constitution d'usufruit

- Définition de la constitution d'usufruit
- Régime, effets et durée
- Nature et cessibilité des droits et obligations des parties

59

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Identifier le processus de préemption

Maîtriser la procédure de préemption

Préparer la décision de préemption au regard de l'intérêt de l'opération

Maîtriser la valorisation du

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

## INTERVENANTS :

- My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

## TARIFS : sur devis

## LE DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL SUR LES FONDS DE COMMERCE : GESTION LOCATIVE

### PROGRAMME

#### I - La gestion locative

La cession  
L'exploitation du fonds pendant la période transitoire

#### II - La rétrocession du fonds ou du bail commercial

La rétrocession du fonds, du bail : une acquisition pour revendre  
La rétrocession du bien préempté  
Le cas particulier de la rétrocession d'un bail commercial  
L'absence de rétrocession dans le délai de deux ou trois ans  
L'application du statut des baux commerciaux pendant le délai de rétrocession

60

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)



## OBJECTIF :

Appréhender et maîtriser les mécanismes de valorisation du foncier par le contrat de bail

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Opérateurs et propriétaires fonciers

## INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE,  
Avocat associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : sur devis

## ETUDE PRATIQUE DES BAUX DE LONGUE DURÉE : LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET LE BAIL À CONSTRUCTION

### PROGRAMME

La valorisation du foncier à travers l'occupation de longue durée

Objectifs et intérêts des bailleurs et preneurs  
Différences essentielles entre le bail emphytéotique et le bail à construction

I - Le bail emphytéotique

Définition et objet du bail emphytéotique  
Régime juridique et durée du bail  
Droits et obligations essentielles des parties  
Disparition et contentieux du bail

### Avantages / inconvénients

Ce qu'il faut négocier  
Etude pratique d'un bail emphytéotique

II - Le bail à construction

Définition et objet du bail à construction  
Forme, éléments essentiels, destinations envisageables des biens construits  
L'obligation de construire, l'obligation de payer et l'obligation d'entretenir  
Les droits du preneur : droit de propriété, droit d'exploitation, droit de cession  
Fiscalité applicable  
Disparition et contentieux du bail

### Avantages / inconvénients

Ce qu'il faut négocier  
Etude pratique d'un bail à construction

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associés.avocat.fr](mailto:formation@seban-associés.avocat.fr)
- > [www.seban-associés.avocat.fr](http://www.seban-associés.avocat.fr)





## INTERCOMMUNALITÉ

- \* MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS DE LA MUTUALISATION À LA DISPOSITION DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE
- \* CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT À TRAVERS L'ÉLABORATION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## OBJECTIF :

Disposer d'une connaissance des différents outils de mutualisation pour un recours pertinent à ces modes de coopération.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- EPCI à fiscalité propre
- Communes

## INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 19 juin 2018

## MAÎTRISER LES DIFFÉRENTS OUTILS DE LA MUTUALISATION À LA DISPOSITION DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE

### PROGRAMME

I - Présentation des différents concepts recouverts par le terme « mutualisation »

Mise à disposition de services, services communs, services unifiés, mise en commun de biens, gestion de services et équipements : quels outils pour quelles fonctions ?

Les modalités procédurales de mise en œuvre des différents outils

II - Elaborer une convention de mutualisation

Quel objet lui donner  
Les clauses financières  
Les questions de responsabilité  
La dimension RH

65

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Connaître les libertés et limites offertes en matière de fonctionnement des instances d'un syndicat mixte ouvert

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Services juridiques des syndicats mixtes ouverts et de leurs adhérents (collectivités, EPCI)

## INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : Sur devis

## CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT À TRAVERS L'ÉLABORATION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### PROGRAMME

I - Connaître les règles de fonctionnement des organes délibérants d'un syndicat mixte ouvert

Présentation des différentes institutions : comité syndical, Bureau et Président notamment  
Identification des contraintes légales pour le fonctionnement des institutions

II - Elaboration d'un règlement intérieur adapté au syndicat

Identification des principes applicables et des jurisprudences récentes  
Recherche des dispositions pertinentes selon le syndicat mixte en cause

66

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## LOGEMENT SOCIAL



- \* REGROUPEMENT INTER BAILLEURS
- \* COOPÉRER ENTRE BAILLEURS SOCIAUX

## COOPERER ENTRE BAILLEURS SOCIAUX

### OBJECTIF :

Appréhender les modalités juridiques de coopération entre bailleurs sociaux (organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social) et notamment leurs filiales

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 8 novembre 2018

#### PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de coopération structurels et conventionnels entre bailleurs sociaux (organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social) :

Mutualisation des moyens humains et matériels (GIE, groupement d'employeurs) ;  
Coopération public public ;  
Mise en œuvre des différentes formes de coopération.

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

69

#### PUBLIC CONCERNE

- Bailleurs sociaux,
- Collectivités et établissements publics de rattachement d'offices publics de l'habitat,
- Actionnaires des bailleurs sociaux privés

#### INTERVENANT

- Thomas ROUYERAN, Avocat Associé
- Eglantine ENJALBERT, Avocat Directeur

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## REGROUPEMENT INTER BAILLEURS

### OBJECTIF :

Appréhender les modalités juridiques de rapprochements structurels possibles entre organismes d'habitations à loyer modéré, SEM agréées logement social et leurs filiales

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 7 juin 2018

#### PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de rapprochement des organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

70

#### PUBLIC CONCERNE

- Bailleurs sociaux,
- Collectivités et établissements publics de rattachement d'offices publics de l'habitat,
- Actionnaires des bailleurs sociaux privés

#### INTERVENANT

- Thomas ROUYERAN, Avocat Associé
- Eglantine ENJALBERT, Avocat Directeur

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

# PÉNAL



- \* LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE PAR LE JLD DES HOSPITALISATIONS SOUS CONTRAINTES
- \* PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DES ATTEINTES À LA PROBITÉ AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : LE RISQUE PÉNAL



- \* FAIRE FACE À LA DIFFAMATION ET AUX INJURES PUBLIQUES
- \* GUIDE PRATIQUE DE LA PERQUISITION ET DES AUDITIONS DE POLICE
- \* LA PROTECTION CIVILE ET PÉNALE DES MINEURS PLACÉS



## OBJECTIF :

Connaître, anticiper et prévenir les principales infractions pénales liées à la gestion d'une collectivité locale

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste
- Responsable juridique
- Elu

## INTERVENANTS :

- Matthieu HENON, Avocat associé
- Sonia KANOUN, Avocat senior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

**TARIFS :** 450 € HT

**DATE :** 2 octobre 2018

## PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DES ATTEINTES À LA PROBITÉ AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : LE RISQUE PÉNAL

### PROGRAMME

I - Responsabilité pénale des personnes physiques et / ou de la Collectivité

Personnes physiques : conditions d'engagement et personnalisation de la peine  
Personnes morales de droit public

II - Les infractions aux règles de la commande publique  
Le délit d'octroi d'avantages injustifiés

III - Les infractions sanctionnant les conflits d'intérêts  
Les délits de prise illégale d'intérêts

IV - Les infractions sanctionnant les manquements au devoir de probité

Corruption et trafic d'influence passif  
Le délit d'abus de confiance  
Le délit de détournement de biens publics  
Le délit de concussion  
Les délits de faux et d'usage de faux

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Connaître la procédure de contrôle du JLD et la Jurisprudence actuelle afin de limiter les contentieux en la matière

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste
- Responsable juridique

## INTERVENANTS :

- Matthieu HENON, Avocat associé
- Sonia KANOUN, Avocat senior référent

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 20 novembre 2018

## LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE PAR LE JLD DES HOSPITALISATIONS SOUS CONTRAINTES

### PROGRAMME

I - Rappel des règles de saisine du JLD dans le cadre de la saisine dites « classique »

Le cadre de la saisine du JLD  
Les personnes pouvant saisir le JLD  
La saisine d'office

II - Rappel des règles de saisine du JLD dans le cadre de son contrôle de plein droit sur la mesure d'hospitalisation complète

La saisine par le directeur d'établissement ou le préfet  
L'obligation d'avis conjoints de 2 psychiatres  
Les obligations procédurales du JLD  
La décision de mainlevée ou de validation

III - Focus sur l'actualité jurisprudentielle

75

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Faire face à la perquisition des locaux d'une personne publique et à une convocation par les services de police

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste
- Responsable juridique
- Elu

## INTERVENANTS :

- Matthieu HENON, Avocat associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : Sur devis

## GUIDE PRATIQUE DE LA PERQUISITION ET DES AUDITIONS DE POLICE

### PROGRAMME

I - Le cadre procédural des perquisitions et auditions de police

Les enquêtes de police (flagrance et préliminaire) et l'instruction  
Les sujets de la procédure pénale  
Les acteurs de la procédure pénale

II - L'audition de police

L'audition du témoin  
L'audition libre du mis en cause  
La garde à vue  
Le rôle et les missions de l'avocat

III - Les perquisitions

Distinction avec la réquisition judiciaire  
Les typologies perquisitions et leur issue (saisies)  
Les conditions de forme de la perquisition  
Les conditions de fond de la perquisition  
Les pouvoirs des services de police / les droits du perquisitionné  
Le rôle et les missions de l'avocat

76

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)



## OBJECTIF :

Maîtriser les aspects pratiques des différentes procédures de protection civile et pénale des mineurs

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Inspecteurs ASE, Intervenants sociaux,
- Juristes, Responsables juridiques,
- Directeurs juridiques

## INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE, Avocat Associé
- Matthieu HENON, Avocat Associé

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : Sur devis

## LA PROTECTION CIVILE ET PÉNALE DES MINEURS PLACÉS

### PROGRAMME

#### I - La protection pénale des mineurs

La procédure de désignation d'un administrateur ad hoc  
Les missions de l'administrateur ad hoc : mission juridique et d'accompagnement  
La fin de la mission de l'administrateur ad hoc

#### II - La protection civile des mineurs

La procédure de délégation de l'autorité parentale  
Etude pratique d'une requête  
La procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental  
Etude pratique d'une requête

77

➔ **PRÉREQUIS NECESSAIRES :** Bases juridiques en matière de protection des mineurs.

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Réagir efficacement à des publications diffamatoires et injurieuses, se prémunir du risque pénal au titre de ses propres publications

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste,
- Avocat
- Responsable juridique

## INTERVENANTS :

- Michael GOUPIL, Avocat directeur

## DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : Sur devis

## FAIRE FACE À LA DIFFAMATION ET AUX INJURES PUBLIQUES

### PROGRAMME

I - Le champ d'application de la diffamation et de l'injure  
Définitions et composantes des infractions  
La qualité des personnes visées  
Les diffamations et injures particulières (mobiles raciaux...)  
La publicité des propos  
Distinction avec les autres infractions proches

II - Les mesures alternatives aux poursuites judiciaires  
Droit de réponse  
Droit de rectification

III - La mise en œuvre d'une procédure (voie pénale ou voie civile)  
Le délai de prescription  
Les règles de forme  
Le référé-diffamation

IV - Modalités d'engagement de la responsabilité pénale et civile  
Les règles d'imputabilité des infractions de presse  
La complicité

V - Les moyens de défense  
La vérité des faits diffamatoires (domaine – mise en œuvre)  
La bonne foi – polémique politique, syndicale – satire humoristique  
L'article 10 de la Convention européenne (base factuelle / débat d'intérêt général)

78

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)



## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



- \* LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNELLES



- \* DROIT MORAL DE L'ARCHITECTE ET RÉNOVATION IMMOBILIÈRE
- \* LA COMMANDE D'ŒUVRES ARTISTIQUES ET LES QUESTIONS DE LEUR MAINTENANCE



## OBJECTIF :

- Connaître les textes applicables et les nouvelles dispositions
- Mesurer les impacts et leur application

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

## TARIFS :

Sur devis

## LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNELLES - OPEN DATA

### PROGRAMME

- L'ouverture des données publiques (OPEN DATA) et la protection des données personnelles
- La loi pour une République numérique et les textes de référence
- La mise en place de l'OPEN DATA dans des territoires expérimentaux
- Détermination des données accessibles et exploitables
- Définition d'une donnée personnelle / donnée publique
- Le principe de protection des données personnelles, la notion de traitement des données personnelles

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNE

- Juriste acteurs publics
- Opérateurs privés

### INTERVENANT

- Danielle DA PALMA, Avocat consultant

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## DROIT MORAL DE L'ARCHITECTE ET RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

### PROGRAMME

Exposé des sources de conflit entre la protection des divers droits de propriété : propriété intellectuelle et propriété immobilière ou foncière.

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques / tableaux synthétiques comparatifs

83

### PUBLIC CONCERNE

- Juristes

### INTERVENANT

- Danielle DA PALMA, Avocat consultant

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Exposé des principes  
et exemples jurisprudentiels

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

### TARIFS :

Sur devis

## LA COMMANDE D'ŒUVRES ARTISTIQUES ET LES QUESTIONS DE LEUR MAINTENANCE

### PROGRAMME

I - Etude des effets de la protection du droit moral des auteurs et des créateurs sur leur œuvre

Définition : respect de l'intégrité de l'œuvre et du droit à la paternité de l'œuvre

Le droit moral face aux modifications, transformations ou dégradations d'une œuvre

II - Le contrat de commande artistique

La cession des droits

L'entretien et la maintenance des œuvres après leur installation

Questions sur les droits et obligations des acquéreurs d'œuvres et des cessionnaires des droits d'auteur

84

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNE

- Collectivités
- Etablissements publics commanditaires d'œuvres

### INTERVENANT

- Danielle DA PALMA, Avocat consultant

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Faire le point sur toutes les questions des commandes d'œuvres ; examiner les clauses d'un contrat de commande ; les précautions à prendre.

Les questions de la protection du droit moral de l'auteur de l'œuvre : modification de l'œuvre v/ respect de son intégrité

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

### TARIFS :

Sur devis



# TRANSPORTS

## OBJECTIF :

Connaitre la grille d'interprétation de l'ARAFER figurant au sein de ses lignes directrices  
Connaitre la méthode d'analyse économique et juridique de l'ARAFER sur les projets de limitation ou d'interdiction

Comprendre la nature et l'étendue du contrôle effectué par le CE sur les avis de l'ARAFER

Connaitre l'interprétation du CE sur l'atteinte substantielle de l'équilibre économique d'une ligne conventionnée

Mieux appréhender les chances de succès d'une limitation ou interdiction d'un service libéralisé

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

## PUBLIC CONCERNÉ :

- Services juridiques et services transports régions
- Elus régionaux en charge de la politique de transport

## INTERVENANTS :

- Aloïs RAMEL, Avocat Associé
- Elise HUMBERT, Avocat sénior

## DURÉE DE LA FORMATION :

½ journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 12 avril 2018

## LA LIBÉRALISATION DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS : QUELLE PROTECTION POUR LES LIGNES CONVENTIONNÉES DANS LA JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ETAT ?

### PROGRAMME

La libéralisation des transports par autocar (loi « Macron » du 6 août 2015) a pu entraîner de nombreux déséquilibres économiques pour les lignes dites « conventionnées », organisées par les autorités organisatrices de transport (AOT), les régions tout particulièrement.

Si ces autorités peuvent en théorie limiter ou interdire les lignes libéralisées assurant des liaisons de moins de 100 kilomètres qui porteraient une atteinte substantielle à l'équilibre de leurs services, cela est subordonné à un avis favorable de l'ARAFER, sous le contrôle du Conseil d'Etat. Or, l'ARAFER comme le CE semblent, au regard de leurs premiers avis et arrêts rendus en la matière, retenir une conception particulièrement restrictive des conditions permettant aux collectivités de procéder à de telles limitations ou interdictions.

Au terme de ces décisions, de quelle protection peuvent bénéficier les services de transport mis en œuvre par ou pour les AOT ?

Le service conventionné susceptible d'être concurrencé dans l'analyse de l'ARAFER et du CE  
Le critère de la substituabilité des services  
La méthode d'analyse du risque d'atteinte à l'équilibre économique du service conventionné de l'ARAFER et du CE

Le caractère substantiel de l'atteinte à l'équilibre économique dans l'analyse de l'ARAFER et du CE  
Bilan des premiers avis de l'ARAFER et arrêts du CE



PREREQUIS NECESSAIRES : Connaissances de l'organisation fondamentale des transports

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

## **URBANISME - CONSTRUCTION**

### **ASSURANCES**



\* ASSURANCES CONSTRUCTION



\* HABITAT INDIGNE

\* LA VEFA

\* RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

\* LA ZAC: LA ZAC : ÉTAPE PAR ÉTAPE : GÉRER ET MAÎTRISER LA PROCÉDURE (DE LA CRÉATION À LA RÉALISATION)

\* LES CONTRATS DE L'AMÉNAGEMENT : FOCUS SUR LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET SON NOUVEAU RÉGIME

\* LES PHASES ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION

\* MONTAGE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT : ANALYSE DES OUTILS ET PROCÉDURES EXISTANTS



## ASSURANCES CONSTRUCTION

### PROGRAMME

- I - Les assurances du maître d'ouvrage
  - La dommages-ouvrage
  - La TRC
  - La RC
- II - Les assurances des constructeurs
  - L'assurance de responsabilité décennale
  - Garanties obligatoires et facultatives
- III - La prescription

89

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)
- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Distinguer les différents types d'assurance et connaître les conditions de mise en œuvre

## DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 05 juillet 2018

## HABITAT INDIGNE

### PROGRAMME

- I- Les procédures de péril
  - La notion de péril
  - La mise en œuvre des procédures de péril
  - Le péril imminent/le péril non imminent
  - L'arrêté de péril
  - Exécution de l'arrêté
  - Recours
  - Recouvrement
- II - L'insalubrité
  - Notion d'insalubrité
  - Mise en œuvre de la procédure d'insalubrité
  - dossiers de création et réalisation
  - Les modalités de financement

90

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF,
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

## INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)
- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

## OBJECTIF :

Sécuriser au mieux les procédures liées à l'habitat indigne

## DURÉE DE LA FORMATION :

TARIFS : Sur devis

## LA VEFA

### OBJECTIF :

Aborder les principes et les différentes étapes de la VEFA

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

**TARIFS :** Sur devis

#### PROGRAMME

Les critères choix  
Le contenu de la VEFA  
Le contrat préliminaire  
Le contrat définitif  
Les obligations réciproques des parties  
L'achèvement et la livraison  
Les garanties  
Les vices apparents  
Les désordres  
Particularismes de la VEFA pour les acteurs publics

91

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

#### INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)  
> email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

## RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

### OBJECTIF :

Aborder les grands principes de la responsabilité des constructeurs

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

**TARIFS :** Sur devis

#### PROGRAMME

I - Les responsabilités légales des constructeurs  
Les textes,  
Définition d'un constructeur  
La garantie de parfait achèvement  
La garantie décennale  
La garantie de bon fonctionnement  
II - Les autres responsabilités  
Les principes  
Les dommages intermédiaires  
Les manquements aux obligations de conseil et d'information  
Le dol

92

#### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

#### INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)  
> email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

## LA ZAC : ÉTAPE PAR ÉTAPE : GÉRER ET MAÎTRISER LA PROCÉDURE (DE LA CRÉATION À LA RÉALISATION)

### PROGRAMME

- I - Les critères de choix
- II - Définition de l'opération d'aménagement
- III - Articulation de la ZAC avec la concession d'aménagement
- IV - Articulation de la ZAC avec le document d'urbanisme
- V - Conduite de la concertation préalable
- VI - Analyse de la procédure et des documents constitutifs des dossiers de création et réalisation
- VII - Les modalités de financement

93

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### INTERVENANT

- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)
- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Savoir choisir entre la ZAC et les autres modes d'aménagement.  
Maîtriser la procédure.  
Identifier le calendrier de la procédure.  
Maîtriser les liens ZAC / PLU.

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

**TARIFS :** Sur devis

## LES CONTRATS DE L'AMÉNAGEMENT : FOCUS SUR LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET SON NOUVEAU RÉGIME

### PROGRAMME

- I - Champ d'application de la concession d'aménagement
- II - Liens entre concession d'aménagement et opération d'aménagement
- III - Analyse des différents modes de réalisation des opérations d'aménagement
- IV - Identification du contenu d'une concession
- V - Evolution du contrat : quelles marges de manœuvre ?
- VI - Fin de la concession

94

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### INTERVENANT

- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)
- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Reconnaître une concession aux risques de l'aménageur.  
Analyse des dispositions obligatoires du contrat.  
Analyse des caractéristiques essentielles de la concession.  
Maîtriser la procédure de passation.

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

**TARIFS :** Sur devis

## LES PHASES ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION

### PROGRAMME

- I - Comment sécuriser la procédure d'enquête publique ?
- II - Comment modifier un projet à la suite de l'enquête publique sans avoir à relancer une telle procédure ?
- III - Les exigences en matière d'enquête parcellaire
- IV - La fixation judiciaire des indemnités d'expropriation : comment étayer le montant offert (dépossession foncière et éviction commerciale) ?
- V - La prise de possession, amiable ou forcée

95

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### INTERVENANT

- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)
- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Eviter les écueils de la procédure et optimiser les facultés offertes par les dispositions du code de l'urbanisme

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

## MONTAGE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT : ANALYSE DES OUTILS ET PROCÉDURES EXISTANTS

### PROGRAMME

- I - Identification des différents instruments offerts par le Code de l'urbanisme
- II - Analyse des avantages / inconvénients de chacun des instruments
- III - Utilisation des outils de division foncière
- IV - Savoir adapter le document d'urbanisme
- V - Financer l'opération

96

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

### INTERVENANT

- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)
- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)

### OBJECTIF :

Bénéficier d'un panorama complet des procédures existantes. Arbitrer entre les procédures. Savoir utiliser les outils de financement. Savoir intégrer le projet d'aménagement dans le PLU (procédures d'adaptation, OAP...)

### DURÉE DE LA FORMATION :

1 Journée

TARIFS : Sur devis

## VIE DES ACTEURS PUBLICS

### OBJECTIF :



Rappeler l'existence de tous les textes instaurant un principe de transparence de l'action publique (en particulier locale) depuis 5 ans et en extraire les principaux points de vigilance pour les élus et les collectivités.

Analyser de façon concrète les situations dans lesquelles élus et agents peuvent se retrouver en conflit d'intérêts.

Rappeler les sanctions applicables dans de telles situations.

Permettre aux élus d'agir sans risquer de conflit d'intérêts.

Lister les nouvelles obligations des administrations locales en matière de transparence et en préciser le plus concrètement possible la signification.

Identifier un lanceur d'alerte et expliquer le régime de protection dont il bénéficie

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Elus locaux
- Membres de cabinet
- Membres de la direction générale
- Membres de la direction juridique

### DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

**TARIFS : 450 € HT**

**DATE : 09 octobre 2018**

## LES NOUVELLES RÈGLES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

### PROGRAMME

Un certain nombre de textes sont intervenus ces dernières années pour tenter de rendre la vie publique plus transparente.

Les obligations déclaratives ont été décuplées, les élus et agents visés sont bien plus nombreux, la notion de conflit d'intérêts a été définie et ce de façon particulièrement large, une haute autorité a été créée pour veiller sur l'application de ces principes (puis une seconde en matière de prévention de la corruption), une charte des élus locaux a été proclamée, les lanceurs d'alerte sont désormais protégés.

La formation permet un retour sur l'ensemble de ces textes, sur les nouveaux risques qui en découlent pour les élus et sur la manière de continuer à agir dans un cadre sécurisé.

La formation permettra également de constater que le principe de transparence concerne l'ensemble de l'action publique locale avec les nouvelles règles concernant l'open data ou la transparence financière des collectivités.

Les explications théoriques seront illustrées par des mises en situation pratiques.

### INTERVENANTS

Aloïs RAMEL, Avocat Associé  
Elise HUMBERT, Avocat sénior

### INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : [formation@seban-associes.avocat.fr](mailto:formation@seban-associes.avocat.fr)
- > [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)





## LEXIQUE

---

<a href="#">ACTUALITÉS DU DROIT</a>	P.3-4	Prévention des conflits d'intérêts et des atteintes à la probité au sein des collectivités : Le risque pénal	P.75
<a href="#">ACTION SOCIAL</a>	P.07	Guide pratique de la perquisition et des auditions de police	P.76
La sécurisation de la procédure de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux	P.08	La protection civile et pénale des mineurs placés	P.77
CPOM - Elaboration et négociation	P.09	Faire face à la diffamation et aux injures publiques	P.78
<a href="#">BAUX COMMERCIAUX</a>	P.10	<a href="#">Propriété intellectuelle</a>	P.79
Atelier pratique / La rédaction des clauses d'un bail commercial	P.11	La protection des données à caractères personnelles - open data	P.82
Le Bail Commercial / décrypter le contentieux	P.12	Droit moral de l'architecte et rénovation immobilière	P.83
<a href="#">BAUX D'HABITATION</a>	P.13	La commande d'oeuvres artistiques et les questions de leur maintenance	P.84
Troubles de jouissance et troubles du voisinage	P.15	<a href="#">Transports</a>	P.85
Le contentieux de charges locatives dans le secteur du logement social	P.16	La libéralisation des transports par autocars : quelle protection pour les lignes conventionnées dans la jurisprudence du Conseil d'Etat ?	P.86
<a href="#">CONTENTIEUX</a>	P.17	<a href="#">Urbanisme / Construction</a>	P.87
L'Action de groupe	P.18	Assurances construction	P.89
<a href="#">CONTRATS PUBLICS</a>	P.19	Habitat indigne	P.90
Conflits d'intérêts dans la commande publique : comment s'en prémunir ?	P.21	La VEFA	P.91
Se préparer à la dématérialisation et l'open data dans la commande publique	P.22	Responsabilité des acteurs de la construction	P.92
Le contentieux des contrats publics	P.23	La ZAC : Étape par étape : Gérer et maîtriser la procédure ( de la création à la réalisation)	P.93
Le nouveau droit des délégations de service public	P.24	Les contrats de l'aménagement : Focus sur la concession d'aménagement et son nouveau régime	P.94
Les marchés de partenariat	P.25	Les phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation	P.95
Le droit de la propriété publique et l'ordonnance du 19 avril 2017 - 1er anniversaire	P.26	Mo,ntage en matière d'aménagement : Analyse des outils et procédures existants	P.96
<a href="#">Contrats publics - communications électroniques</a>	P.27	<a href="#">Vie des acteurs publics</a>	P.97
Evolution des réseaux d'initiaive publique (RIP) quels aménagements contractuels?	P.28	Les nouvelles règles pesant sur les collectivités territoriales en matière de transparence	P.98
<a href="#">Droits des sociétés</a>	P.29		
Quel contrat choisir pour les commerces éphémères ?	P.31		
Fusions-acquisitions : stratégie juridique	P.32		
La négociation du pacte d'actionnaires dans les sociétés commerciales : recommandations et points de vigilance	P.34		
<a href="#">Droit social</a>	P.35		
Changements en matière de droit du travail résultant des ordonnances du 22 septembre 2017 et en apprécier les conséquences pratiques	P.37		
Choisir et prononcer une sanction	P.38		
Quel thème de négociation, quelle norme prime après les ordonnances?	P.40		
<a href="#">Energie - environnement</a>	P.41		
Réseaux de distribution publique d'électricité : Raccordements,renforcements, déplacements de réseaux : qui doit quoi ?	P.44		
Contrôle des concessions électricité et gaz pourquoi, comment et à quelle fin ?	P.45		
GEMAPI : la gestion des digues et des ouvrages de prévention des inondations par la collectivité compétente	P.46		
<a href="#">Fonction publique</a>	P.47		
Le reclassement des agents publics territoriaux	P.50		
La rémunération du fonctionnaire malade	P.51		
Les collaborateurs de cabinets	P.52		
<a href="#">Immobilier</a>	P.53		
L'occupation illicite des bâtiments et terrains nus : comment agir ?	P.55		
L'impact de la réforme du droit des contrats sur la vente immobilière	P.56		
Les impacts des lois Pinel et Macron et la réforme du droit des contrats sur les cessions de fonds de commerce et le droit au bail	P.57		
Etude pratique de la promesse unilatérale et la promesse synallagmatique : comment choisir?	P.58		
La mise a disposition de biens immobiliers pour une courte durée	P.59		
Le droit de préemption communal sur les fonds de commerce : gestion locative	P.60		
Etude pratique des baux de longue durée : le bail emphytéotique et le bail à construction	P.62		
<a href="#">Intercommunalité</a>	P.63		
Maîtriser les différents outils de la mutualisation à la disposition des EPCI à fiscalité propre	P.65		
Connaître le fonctionnement institutionnel d'un syndicat mixte ouvert à travers l'élaboration de son règlement intérieur	P.66		
<a href="#">Logement social</a>	P.67		
Coopérer entre bailleurs sociaux	P.69		
Regroupement inter bailleurs	P.70		
<a href="#">Pénal</a>	P.71		
La procédure de contrôle par le jld des hospitalisations sous contraintes	P.74		

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
Tél : 01 45 49 48 49